

Demi-journée d'action du jeudi 21 avril 2011

Vous avez le choix...

Acteur ou spectateur ?

Les centrales syndicales CGT et CFDT de l'UES Canon compte tenu du contexte de restructuration et à la politique de rigueur imposée par la direction appellent le personnel à un arrêt de travail le jeudi 21 avril 2011 entre 8 h et 12 h pour soutenir la plateforme revendicative.

➤ *LE PERSONNEL qui se mobilise agit pour exiger :*

- Une revalorisation des salaires, des primes et indemnités en 2011.
- Le reclassement de tout le personnel concerné par une suppression de poste dans le cadre des projets de restructuration de l'entreprise.
- Des garanties contre les mutations arbitraires fonctionnelles ou géographiques.
- Le maintien de tous les accords d'entreprise de l'UES à l'issue de la défiliation.
- Le maintien du statut du personnel dans le cadre du transfert des contrats de travail sur Canon France.
- La mise en place d'institutions représentatives du personnel à l'issue de la défiliation afin que tout le personnel soit représenté.
- Des garanties concernant le plan d'effectif technique. Celui-ci doit être adapté à la charge technique afin d'assurer une qualité de services et des conditions de travail décentes.
- L'attribution d'une indemnité équivalente au minimum légal ou conventionnel en cas de rupture du contrat de travail, dans le cadre d'un dispositif d'incitation à des départs à la retraite.
- Des garanties quant au maintien du siège Canon à Courbevoie sur une durée de 4 ans.

➤ *LE PERSONNEL qui refuse de se mobiliser, fait confiance à la direction générale et au nouveau Président. Il n'exige aucune garantie quant à la remise en cause de l'emploi et accepte le blocage des salaires.*

Emploi, Salaire, Statut, Conditions de travail

Cadres et non-cadres

Tout le personnel est concerné !

La Direction Générale et le nouveau Président doivent VOUS ENTENDRE !

L'ABOUTISSEMENT DE NOS REVENDICATIONS DEPENDRA DE VOTRE IMPLICATION